



PROTECTION SOCIALE. Le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, veut la preuve formelle que dans les procédures lancées jusqu'ici pour attribuer les marchés de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, les principes de non-discrimination, de transparence et d'égalité ont été respectés lors du référencement des mutuelles comme le gouvernement s'y était engagé. Un rapport relatif à ce dossier avait été réalisé par Jean-Michel Charpin, inspecteur général des finances, à la demande de l'exécutif. Mais son contenu n'a jamais été publié.